

## DOSSIER

Le label FNAB  
« Bio France », présentation des  
critères sociaux

page 6



## PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Hélène FAUST  
et Daniel HOELTZEL,  
paysans à HATTEN (67)

page 10

NOUVELLE CATÉGORIE  
DE SEMENCES  
AUTORISÉE EN AB :  
MATÉRIEL HÉTÉROGÈNE  
BIOLOGIQUE (MHB)

page 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE BIO EN GRAND EST  
À FAGNIÈRES,  
UN BEAU MILLÉSIME

page 5

DE LA FARINE T65,  
DU PAIN, DES BISCUITS  
ET GRANOLAS :  
LANCEMENT DES  
FILIÈRES BIO « GRAND  
HAMSTER D'ALSACE »

pages 12

UNE NOUVELLE CUMA  
EN ALSACE-LORRAINE :  
BIENTÔT UN TOASTEUR  
MOBILE POUR LES  
ÉLEVEURS !

page 13

## SOMMAIRE

### ACTUALITÉS

- Nouvelle catégorie de semences autorisée en AB : Matériel Hétérogène Biologique (MHB) ..... p.3
- Deux dispositifs ouverts par la Région Grand Est ..... p.3

### NOTRE RÉSEAU

- Un premier trimestre 2022 riche pour le GAB des Ardennes ..... p.4
- Assemblée générale de Bio en Grand Est à Fagnières, un beau millésime ..... p.5

### DOSSIER

- Le label FNAB « Bio France », présentation des critères sociaux ..... p.6

### PORTRAIT

- Rencontre avec Hélène FAUST et Daniel HOELTZEL, paysans à HATTEN (67) ..... p.10

### TECHNIQUE ET FILIÈRES

- De la farine T65, du pain, des biscuits et granolas : lancement des filières bio « Grand Hamster d'Alsace » ..... p.12
- Une nouvelle CUMA en Alsace-Lorraine : bientôt un toasteur mobile pour les éleveurs ! ..... p.13
- Une « visite de ferme à transmettre » chez Dominique GUENAT, à Chevillon (52) ..... p.14

**ANNONCES** ..... p.15

**AGENDA** ..... p.16

## L'Humain, au cœur de la Bio

Face à l'amalgame entre les labels AB et HVE, nous souhaitons clarifier les débats et poursuivre notre démarche de progrès.

Poussée par le réseau FNAB, l'Agriculture Biologique a toujours été à la pointe de l'exigence pour offrir à nos concitoyens un maximum de garanties.

Nous proposons donc de poursuivre la différenciation en développant un nouveau label qui va bien au-delà d'un cahier des charges agronomique.

Depuis toujours, nous portons l'objectif de développer des filières équitables, et ce nouveau label reprend cette exigence en y ajoutant des critères sociaux.

Le pari est de taille : produire en respectant l'environnement et notre santé tout en assurant une juste rémunération des agriculteurs et une meilleure prise en compte de l'Humain sur les fermes.

Bio en Grand Est souhaite relever ce défi et œuvrer à l'attractivité de ses fermes et de la bio en général.

Bonne lecture.

Le Bureau de Bio en Grand Est



• **Bio en Grand Est** •

Bio en Grand Est - Site de Laxou  
Siège Social  
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1  
54 520 LAXOU

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN

Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR

Crédit Photos : Bio en Grand Est, SgH de Pixabay, J. Jung/France Télévisions

Impression : SharePrint

Publication gratuite

Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF

Numéro : 51 | Mai 2022

ISSN : 2558-7668

## NOUVELLE CATÉGORIE DE SEMENCES AUTORISÉE EN AB : MATÉRIEL HÉTÉROGÈNE BIOLOGIQUE (MHB)

Le Ministère de l'Agriculture a détaillé la procédure d'inscription du « matériel hétérogène biologique » via le GEVES (Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et Semences) par un arrêté publié au Journal officiel le 11 février 2022. Ce nouveau type de semences autorisé en agriculture biologique, défini par un règlement européen de 2018, n'est « pas une variété », « pas un mélange de variétés ». Il se caractérise par « une grande diversité génétique et phénotypique ».

### Matériel Hétérogène Biologique

Le Matériel Hétérogène Biologique n'est pas une variété. N'étant pas une variété, il n'a pas de description officielle définie lors des études de Distinction Homogénéité et Stabilité. La seule information disponible est celle fournie par le fournisseur de semences ou de plants. Ces lots, pour pouvoir être commercialisés, doivent répondre aux exigences en matière de qualité de semences, traçabilité des lots, étiquetage (Règlement délégué (UE) 2021/1189).

### Procédure

Pour pouvoir commercialiser des semences de MHB, il est obligatoire de les notifier auprès du GEVES à qui la réception et la vérification de la conformité des éléments du dossier de notification ont été déléguées. Un lot de semences doit être envoyé avec un formulaire mentionnant la description du matériel, les conditions de production, les parents, etc. La procédure n'occasionne aucun frais pour le demandeur. Le GEVES se charge de l'instruction et transmet le résultat de son expertise à la Direction Générale de l'Alimentation. Une décision favorable de cette dernière conduit à l'inscription du matériel hétérogène biologique sur la liste publiée au Journal Officiel. Il est alors possible de commercialiser des semences de MHB en respectant les obligations de règles d'étiquetage.

Adresse Web pour accéder au formulaire :

<http://www.geves.fr/expertises-varietes-semences/agriculture-biologique/materiel-heterogene-biologique/>



**Julie GALL**  
julie.gall@biograndest.org  
**Yoan MICHAUD**  
yoan.michaud@biograndest.org

### BRÈVES

#### DEUX DISPOSITIFS OUVERTS PAR LA RÉGION GRAND EST

**Grand Est - Prévention des risques en agriculture (réouverture du dispositif)**

**Objectif du dispositif :** Afin de sécuriser la production et de prévenir ces risques agricoles difficilement maîtrisables, la Région souhaite soutenir l'acquisition de matériels de prévention contre le gel, la grêle et les attaques d'oiseaux en zone de montagne.

**Aide :** Subvention

**Section :** Investissement

**Taux d'aide :** 40 % ; Montant minimum d'investissement : 5 000 €  
**Plafond des dépenses :** 80 000 €

**Candidature :** dossiers au fil de l'eau

Aide aux investissements matériels concernant la transformation des produits fermiers (nouvel appel à projet pour 2022)

**Objectif du dispositif :** Soutenir les investissements entrant dans le cadre du développement ou de la création d'atelier de transformation des produits fermiers en favorisant le développement de modèles d'exploitation alternatifs et compétitifs.

**Aide :** Plancher : 5 000 €

Plafond projet individuel 100 000€  
ou projet collectif (CUMA, GAEC)  
175 000 €

Taux d'aide de base 15%  
Différentes majorations possibles (AB, autres SIQO, JA,...)

**Candidature :** Appel à projet : dossier-type de demande. Du 15/02/2022 au 31/05/22 ou 01/08/22 pour un «jeune agriculteur».



### BRÈVES

#### DES ARRIVÉES À BIO EN GRAND EST

##### Julie LEFEUVRE



Dans le cadre de sa deuxième année de Master en option « Système d'élevages » à l'école Montpellier SupAgro, Julie rejoint l'équipe de Bio en Grand Est pour une période de 6 mois. Elle réalise son stage de fin d'étude d'ingénieur agronome sur la thématique des médecines alternatives dans les élevages bio ruminants.

Ses coordonnées :

[julie.lefeuvre@biograndest.org](mailto:julie.lefeuvre@biograndest.org)

##### Maryna FRÈNE-BOGDANOK



Ingénieure agronome (ENSAIA) et facilitatrice des dynamiques collaboratives (DU Intelligence Collective, Paris-Cergy) Maryna a rejoint Bio en Grand Est fin mars 2022 après avoir travaillé au sein du Mouvement de l'Agriculture Biodynamique. Elle remplace Camille FONTENY et sera en charge du développement du maraichage bio en Alsace notamment à travers l'animation du groupe DEPHY en maraichage. Elle sera basée à Schiltigheim avec des déplacements réguliers en Alsace.

Ses coordonnées : 06 43 10 02 84

[maryna.bogdanok@biograndest.org](mailto:maryna.bogdanok@biograndest.org)

##### Mathilde CORFU



Ingénieure agronome diplômée de l'ISTOM, Ecole d'ingénieur en agro-développement international, depuis 2019, Mathilde remplace Carole TONIN sur le poste d'animatrice des GAB 88, 54 et de la filière PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) pour 6 mois.

Ses coordonnées : 07 69 27 03 91

[mathilde.corfu@biograndest.org](mailto:mathilde.corfu@biograndest.org)

## UN PREMIER TRIMESTRE 2022 RICHE POUR LE GAB DES ARDENNES

**Le premier trimestre 2022 s'est avéré riche en actualités pour les Bio des Ardennes : Assemblée Générale, changement de nom et de présidence, signature de la Convention entre la Communauté de Commune Crêtes Préardennaises (CCCPA)...**

Après une édition décalée en octobre en 2021 à cause des contraintes sanitaires, l'Assemblée Générale a retrouvé son déroulement habituel et a eu lieu le 24 février dernier à la Ferme du Lion d'Or à Jandun. Une quarantaine de personnes se sont donc réunies à cette occasion pour partager le bilan des activités de l'association mais aussi échanger sur le contexte compliqué que traversent les filières biologiques.

L'AG a été suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui a statué sur le changement de nom de l'association. Suite au vote, Agrobio Ardennes est officiellement devenue Bio des Ardennes, dans une logique d'uniformisation des noms des groupements départementaux en Grand Est.

Suite à l'AG et l'élection des administrateurs, le Conseil d'Administration s'est réuni le 29 mars et a élu son nouveau bureau avec à sa tête une nouvelle présidente ! Le bureau est constitué en 2022 de la manière suivante : Présidente – Dorothee POTTIER (grandes cultures), Vice-Président – Cyrille MORHAIN (bovins lait), Trésorier – Laurent COUSIN (bovins lait, ovins viande) et Secrétaire – Stéphane BRODEUR (grandes cultures).

Enfin, le 24 février à la suite des deux AG, la Communauté de Commune Crêtes Préardennaises et Bio en Grand Est ont signé une convention de partenariat pour les années 2022 et 2023. Cette convention, qui formalise les relations de travail qui existaient déjà entre les deux structures, porte sur différentes thématiques : favoriser l'installation de maraîchers en AB, accompagner l'évolution des pratiques des producteurs bio sur l'aspect climatique, mettre en place des campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires...

De beaux projets en perspectives !



**Amélie LENGRAND**

[amelie.lengrand@biograndest.org](mailto:amelie.lengrand@biograndest.org)





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BIO EN GRAND EST À FAGNIÈRES, UN BEAU MILLÉSIME

Conjoncture bio, crise en Ukraine, souveraineté alimentaire, changement climatique, autonomie, perspectives de développement de l'AB en région, ont été les sujets parmi d'autres abordés à la dernière AG de Bio en Grand Est qui a eu lieu le 05 avril à Fagnières (51).

« Cela fait plaisir de pouvoir refaire une AG dans des conditions normales et de voir autant de monde aujourd'hui » s'est exprimé Laurent COUSIN à l'ouverture de l'événement devant les 80 personnes présentes.

L'AG statutaire a débuté par une présentation d'un rapport financier positif qui a fait état d'une activité 2021 en croissance et de résultats qui confortent la stabilité de l'association après 3 ans d'existence.

La présentation de l'activité s'est focalisée sur les projets menés à bien dans 4 filières (lait, grandes cultures, légumes et viticulture) par des producteurs référents. L'ensemble des activités 2021 de l'association est disponible sur le site [biograndest.org](http://biograndest.org). L'après-midi était consacré à un débat d'orientation autour de l'autonomie et la guerre en Ukraine.

Le débat était animé par Xavier POUX, ingénieur agronome et docteur en économie rurale et co-auteur de l'étude : « Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine ».

Il a expliqué que les orientations proposées (à savoir produire plus à tout prix) pour répondre à la crise ukrainienne sont tout ce qu'il ne faut pas faire et que d'autres leviers sont à actionner en priorité :

- Réduire l'élevage car les 3/4 des céréales produites dans le monde servent à nourrir les animaux.
- Réduire le gaspillage alimentaire qui représente 30% au niveau mondial et 20% en Europe.



- Développer les légumineuses et protéagineuses dans les rotations pour se passer des engrais de synthèse.
- Accélérer la transition d'une agriculture intensive vers l'agroécologie et une alimentation plus durable.

Plus d'information :

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/une-europe-agroecologique-en-2050-une-agriculture>

### REMERCIEMENTS À SYLVIE CORPART

- Cette AG dans la Marne a été l'occasion de remercier pour son engagement dans le réseau bio, Sylvie CORPART qui quitte prochainement la région.
- Sylvie a été administratrice du CA de la FRAB Champagne-Ardenne de 2008 à 2015 et Présidente de 2015 à 2019. Dès 2016, elle a travaillé avec les Présidents Lorrains et Alsaciens à la construction de Bio en Grand Est et assuré la Co-Présidence de 2017 à 2019. Puis elle rejoint le CA et le bureau en tant que référente « Ressources Humaines ».
- Le Conseil d'Administration et l'équipe la remercie pour sa contribution au développement de la bio en région et lui souhaite une bonne continuation pour ses projets en Bretagne.



Sébastien DUSOIR  
sebastien.dusoir@biograndest.org



# LE LABEL FNAB « BIO FRANCE », PRÉSENTATION DES CRITÈRES SOCIAUX

Face à une réglementation biologique difficile à tirer vers le haut, face à la multiplication de nouveaux labels comme le HVE, face aux attaques sur la bio, la FNAB continue à défendre le label Agriculture Biologique « socle » mais travaille un projet de différenciation au travers du label Bio France. Les fermes engagées montreront que la bio + répond à de vrais défis sociétaux : attractivité des métiers, renouvellement des générations, menace qui pèse sur la biodiversité...

Après la mise en place de la première brique bio-équitable en 2021, deux nouvelles briques se mettent en place en 2022 sur le social et la biodiversité et les briques climat et bien-être animal sont d'ores et déjà prévues dès 2024.

## 9 CRITÈRES SOCIAUX À METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT SUR 3 ANS

Pourquoi une brique sociale ? Parce que la bio que le réseau FNAB défend n'est pas seulement agronomique et technique ; pour outiller les producteurs dans la gestion quotidienne de leur ferme ; et pour donner envie de travailler dans des fermes bio !

### Garantir la juste rémunération de l'agriculteur

#### 1. Suivi d'une formation à la construction du prix de revient dans l'année suivant la labellisation

Le premier critère a pour objectif de systématiser la réflexion et l'analyse sur la rentabilité de la ferme, critère qui a fait l'objet de nombreux débats au sein des GRAB lors de la phase de consultation. Certains étant d'avis d'aller plus loin et de fixer un objectif à 5 ans de rémunération du producteur à au moins 1,5 fois le SMIC pour réellement garantir grâce à ce label une juste rémunération du producteur. Sans oublier que cette démarche de calcul du prix de revient est un formidable outil pour communiquer et défendre ses prix auprès des consommateurs.

Il est prévu de prospecter sur d'autres outils existants similaires à l'outil FNAB-Laizeau et de les habiliter par la Commission Label, même si à ce jour l'outil FNAB-Laizeau répond bien aux objectifs et est vivement recommandé et sera l'outil de validation de ce critère.

Il a également été demandé à la Commission Label FNAB d'envisager une équivalence possible pour les producteurs déjà engagés dans une démarche de ce type sans les contraindre à valider cette formation à nouveau.

Pour entrer dans le label, à l'audit initial, à défaut de présenter l'attestation de formation, il suffira de justifier d'une inscription à une session prochaine de formation sur le prix de revient à suivre avant le 2e audit.

**Contrôle** : attestation de formation

#### 2. Exclusion du statut de conjoint.e collaborateur d'exploitation dans les 3 ans (un statut précaire)

A partir de l'année de labellisation, l'accès au statut de conjoint.e collaborateur-trice sera limité à trois ans pour les personnes mariées, pacsées ou vivant en concubinage avec un chef d'exploitation, que ce statut soit occupé à titre principal (la personne travaille exclusivement sur la ferme ou travaille ailleurs à mi-temps ou moins) ou secondaire (la personne travaille plus d'un mi-temps à l'extérieur de la ferme).

Lors de la consultation, il a été proposé d'aménager ce critère : sur la cible comme sur le délai. Sur la cible, en excluant par ex. les personnes travaillant à temps plein sur la ferme. Sur le délai, certains groupements étant d'avis de réduire le délai à 6 mois, Bio en Grand Est souhaitait quant à lui de repousser l'obligation de 3 à 5 ans, ce statut n'induisant pas que de la précarité financière.

Légalement limite fixée à 5 ans, il est décidé d'exclure ce statut au bout de 3 ans, pour proposer un label mieux disant.

**Contrôle** : attestation MSA



Le Label prévoit une démarche de progrès. La formation est un des outils mobilisable pour faire évoluer ses pratiques.

## Être exemplaire

### 3. Interdiction du travail détaché

Une grande majorité des GRAB sont unanimes pour interdire le recours au détachement tout en souhaitant l'emploi des étrangers mais sous contrat français, et sachant que certains secteurs à risque (notamment en arboriculture, viticulture, légumes de plein champs) peuvent être exposés à une éventuelle pénurie de main d'œuvre. L'idée est d'accompagner au cas par cas les producteurs les plus impactés par cette interdiction et de travailler aux solutions alternatives en locale (groupements employeurs...) pour assurer des contrats de droit français pour l'embauche de travailleurs étrangers.

Décision : interdiction du recours au détachement pour éviter toutes dérives, et accompagner les secteurs les plus impactés pour leur offrir des solutions alternatives

**Contrôle** : contrat de travail

### 4. Encadrement du nombre de stagiaires et de woofeurs

L'accueil de stagiaires et de woofeurs constitue un enjeu important de renouvellement des générations, mais avec un encadrement de qualité.

Initialement la transmission des savoirs et savoir-faire et des valeurs est limitée à un stagiaire par encadrant à la ferme. Plusieurs GRAB souhaitent revoir le ratio en le portant à 2 stagiaires par encadrant ou en imaginant un lissage sur l'année, il se pose aussi la question des stages découverte d'une semaine, leur accueil est important et ne doit pas être excluant pour ce critère.

Finalement il est décidé d'indexer le nombre de stagiaires possible par ferme sur le nombre d'UTH pérennes (associés ou salariés en CDI). Ce à quoi s'ajoute la possibilité d'accueillir des woofeurs sur la ferme, dans le respect de la charte correspondante

A un instant t, il n'y a pas plus de :

- 1 stagiaire par ferme de 2 UTH pérennes ;
- 2 stagiaires par ferme ayant entre 2 et 5 UTH pérennes ;
- 3 stagiaires par ferme ayant plus de 5 UTH pérennes (cadre légal).

**Contrôle** : convention de stage et charte d'engagement co-signée par l'employeur et le salarié

## Donner un cadre pour faciliter le lien employeur-employé

### 5. Mise à disposition d'un livret d'accueil pour les salariés

La seule question en débat était relative à la mise en place d'un seuil d'effectifs salariés minimum sur la ferme déclenchant cette obligation et la mise en place d'un livret d'accueil à l'attention des salariés. Des livrets type existent



La transmission des savoirs est une des valeurs portées par le réseau FNAB. Limiter le nombre de stagiaires et de woofeurs accueillis sur une ferme vise à garantir une bonne qualité d'encadrement et d'accompagnement.

déjà, notamment mis à disposition par les MSA, et sont traduits dans un grand nombre de langues. A adapter pour une personnalisation facilitée au sein du réseau bio.

**Contrôle** : présentation du livret d'accueil

### 6. Réunions d'équipes régulières

A la proposition de mise en place d'un mécanisme permettant d'échanger sur les activités de la ferme, d'informer et/ou consulter les salariés, et de recueillir et traiter les différentes problématiques rencontrées par les salariés, plusieurs groupements souhaitent un assouplissement notamment pour contrôler ce critère, en particulier le formalisme induit (rédaction d'un compte rendu comme élément de preuve) pour les plus petites structures, majoritaires dans le réseau. Faute de solutions alternatives, cela semble un passage obligé pour une démarche de progrès et un label mieux disant. Il est envisagé la mise en place d'un document type à trous à compléter manuellement lors d'une réunion d'échange.

**Contrôle** : comptes rendus et émargement

### 7. Engagement des agriculteurs à suivre régulièrement des formations sur le rôle d'employeur

Ce critère vise à former les producteurs au rôle d'employeur, avec deux volets, dans les deux ans suivant la première labellisation :

Le premier volet est consacré à une revue des obligations légales. C'est un garde-fou pour une labellisation dite mieux disante ne se donnant pas l'objectif de contrôler les critères légaux.

Le second volet propose un focus sur les leviers et moyens à mettre en œuvre à la ferme pour favoriser le bien-être au travail de tous.

Après cette formation nécessaire lors de l'audit initial, recommandé dès la première année pour les « jeunes » employeurs, il est envisagé une mise à jour réglementaire et un temps d'approfondissement sur la question de la qualité de vie au travail tous les 5 ans. Aucune dispense de formation n'est envisagée pour les éventuels producteurs qui auraient une expérience professionnelle antérieure en ressources humaines.

Une grande majorité des groupements ont demandé unanimement plus de souplesse sur les délais de mise en œuvre d'une telle formation et la fréquence de mise à jour.

**Contrôle :** attestation de formation

### Renforcer l'attractivité des métiers en agriculture

#### 8. Mise en place d'un plan de formation continue pour les salariés

Ce critère assure une formation minimum continue des salariés dits permanents, à savoir salariés en CDI et saisonniers réguliers (cumulant un temps plein sur les 5 dernières années). Deux jours de formation tous les deux ans pour les CDI.

Une simplification est proposée pour le cas des saisonniers, à savoir 2j de formation en 3e année pour les CDD cumulant plus de 6 mois d'ancienneté par an sur la ferme sur les deux dernières années.

Ne sont donc pas comprises les formations obligatoires liées à l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi et celles relatives à la santé-sécurité.

A noter, le dispositif d'autoformation sur la ferme (ex. OCAPIAT-FNSEA) est à l'étude et s'avèrerait un dispositif pertinent, notamment pour des salariés ne maîtrisant pas ou mal la langue française.

**Contrôle :** attestation de formation

#### 9. Rémunération mieux disante des salariés

Ce critère soulève la tension du niveau de rémunération entre salariés et producteurs, plusieurs groupements souhaitent une conditionnalité à la rémunération des producteurs. Idéalement le consensus apparaît possible s'il est garanti que le niveau de rémunération n'est pas inférieur à celui des salariés.

Beaucoup jugent ce critère important, méritant sûrement un débat plus important. Critère totalement lié au critère relatif à la démarche de calcul du coût de revient. Mais critère essentiel au sein de cette brique sociale.

Peut-être plutôt qu'une recommandation forte et non un critère souhaité par plusieurs groupements, il est proposé un délai de 3 ans laissé à la ferme pour mettre en place l'une des pratiques salariales « mieux disantes » listées, ex : avantages en nature, reprise de l'ancienneté pour les salariés saisonniers qui reviennent régulièrement sur la ferme ; système d'intéressement pour les salariés permanents ; etc.).

**Contrôle :** fiche de paie et/ou contrat de travail

## UNE BRIQUE SOCIALE PROGRESSIVE

Tous les critères seront contrôlés la première année mais pour certains ne seront exclusifs qu'au terme de la première, la deuxième ou encore la troisième année.

Délai d'application	9 critères
À respecter pour être labellisé	Être inscrit à une formation sur le prix de revient <b>à suivre avant le 2<sup>e</sup> audit</b>
	Avoir un livret d'accueil pour les salariés et stagiaires
À respecter dans l'année suivant la 1 <sup>re</sup> labellisation	Respecter les règles d'encadrement de l'accueil des stagiaires et woofeurs sur les fermes
	Ne plus avoir recours au travail détaché
	Organiser des réunions d'équipe régulières et être en capacité de fournir les éléments
À respecter dans les 2 ans suivant la 1 <sup>re</sup> labellisation	Avoir suivi au moins 1 journée de formation sur le rôle d'employeur au cours des 2 années précédentes
	Respecter le critère sur la formation continue des salariés
À respecter dans les 3 ans suivant la 1 <sup>re</sup> labellisation	Ne plus avoir recours au statut de conjoint-e collaborateur-trice d'exploitation
	Avoir mis en place une forme de rémunération mieux-disante des salariés





## UNE MONTÉE EN COMPÉTENCE DES PRODUCTEURS PAR LA FORMATION !

Les producteurs interpellent collégalement la FNAB sur le temps important à dégager pour suivre les différentes formations prescrites par ce nouveau label, il est peut-être opportun de se fixer un nombre maximal de formation à suivre par an pour ne pas pénaliser le travail sur la ferme. Important aussi d'imaginer des formations validant en même temps les obligations de formations légales auxquelles les producteurs sont déjà soumis.

## UNE BRIQUE SOCIALE VALIDÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNAB EN DÉCEMBRE 2021

Toutes les propositions du Groupe de Travail Social ont été adoptées et les modifications ont permis de simplifier les propositions. Il en résulte un critère assez facilement contrôlable pour le certificateur et donc dont l'audit est facile à préparer pour le producteur. Enfin quelques ajustements par rapport à la proposition du Groupe de Travail ont été réalisés par la Commission Label.

Au final, 9 critères votés à l'unanimité sauf 2 avec 1 abstention.

## LE DÉPLOIEMENT EN 2022

2022 est l'année du déploiement de ce label. Les salariés du réseau seront formés au premier semestre pour accompagner les fermes. Les fermes souhaitant s'engager bénéficieront d'un accompagnement à la labellisation au deuxième semestre. Premiers engagements espérés d'ici la fin de l'année avec un objectif de 300 fermes engagées en national.

Espérons que ce nouveau label lèvera le doute sur l'intérêt de consommer bio et redonnera confiance aux consommateurs pour maintenir une consommation forte des produits bio.



**Thomas SEDLBAUER**  
thomas.sedlbauer@biograndest.org

**Un dossier dédié au volet Biodiversité du label FNAB  
« Bio France Equitable » sera proposé dans les Lettres AB n°53**

## LA BRIQUE SOCIALE À L'ORDRE DU JOUR DES JOURNÉES D'HIVER DE BIO EN GRAND EST, LE 1<sup>ER</sup> MARS DERNIER À REILLON (54)

Les débats ont permis de soulever plusieurs questions :

- alors que la brique équitable est destinée aux filières, les briques sociales et biodiversité s'appliquent à l'échelle de la ferme ; le caractère cumulatif des briques du label pourrait poser problème ;

- dans le cas de groupements, le non-respect d'une des briques par un des membres du groupement pourrait remettre en question la labellisation même du groupement, qui aura la charge de veiller au respect du label au sein du groupement ?

- plusieurs producteurs imagineraient au sein de la brique sociale des critères encadrant un nombre d'UTH, une surface d'exploitation ou encore la taille d'un élevage dans l'objectif de promouvoir des fermes « à taille humaine ». Mais ces critères économiques et non sociaux en réalité relèveront a priori d'une future brique à développer dédiée au bien-être animal.

Enfin, parallèlement à la démarche de progrès similaire à celle de la FNAB développant un label mieux disant, la présentation a été faite du label Bio Equitable en France, un cahier des charges qui garantit des échanges commerciaux équilibrés et durables, donc un label de filières. Dans ce contexte, la reconnaissance d'une équivalence entre ces deux démarches semble prioritaire.

Face à la multiplication des démarches de labellisation notamment les cahiers des charges propres aux différentes filières et aux divers opérateurs, les administrateurs de Bio en Grand Est sont amenés à clarifier la feuille de route et les objectifs de défense et de promotion de la bio : entre la représentation des producteurs engagés en AB, label reconnu, et l'accompagnement des producteurs souhaitant aller plus loin dans une démarche de progrès et près à se conformer à des cahiers des charges mieux disant pour répondre aux enjeux sociétaux et aux exigences environnementales des nouveaux consommateurs.



## RENCONTRE AVEC HÉLÈNE FAUST ET DANIEL HOELTZEL, PAYSANNE A HATTEN (67)

Hélène FAUST a repris la ferme familiale à Hatten en 2006 qu'elle convertit en bio dès son installation, avec une création d'activité de porcs charcutiers. 13 ans plus tard, la ferme se réoriente dans l'activité de paysan-boulangier.

### Quel a été ton parcours ?

Après avoir vécu en ville, où la dépendance alimentaire me questionnait, j'ai fait naturellement un retour à la terre pour une question d'autonomie : produire ma nourriture et éviter les déchets, le faire soi-même pour ne pas être dépendant : une évidence. J'ai repris 39 ha de SAU de la ferme familiale que j'ai converti en bio directement : je ne me voyais pas utiliser des produits phytosanitaires de synthèse. En famille, j'ai reçu le parfait soutien de mes parents qui pensaient déjà à l'époque que c'était la solution mais il leur manquait un déclencheur.

### Quel était ton système initial ?

39 ha avec 4 truies de races anciennes (races Schwäbisch Hall et Bayeu) pour la valorisation à terme de 60 à 70 porcs charcutiers par an, nourris exclusivement avec les aliments produits à la ferme pour ne pas peser sur la déforestation dans les pays du sud avec du soja importé. Les porcs étaient valorisés en vente directe en AMAP avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 1 000 euros par porcs charcutiers. Ces chiffres ne faisaient pas partie des référentiels classiques. J'ai dû défendre bec et ongle mon dossier pour qu'il passe en Commission Départementale d'Orientation Agricole. Pour le porc, c'est un retour d'activité sur la ferme. Mon père en élevait. Son savoir-faire, son expérience, il me les a transmis.

L'activité porcs charcutiers a tenu toutes ses promesses. Je valorisais 6 cochons par mois avec transformation à la ferme. 120 familles adhéraient à l'AMAP pour la viande de porc. Elles s'engageaient par contrat en achetant 1/2 porc et le recevaient mensuellement par petit colis de viande fraîche. Mais des problèmes de maltraitance animale lors de la mise à mort des animaux dans des abattoirs français m'ont conduit à revoir mon système. Je me suis tournée Outre Rhin pendant plusieurs années, mais les démarches administratives très lourdes et la menace de la peste porcine ont rendu mon activité épuisante. Avec mon compagnon Daniel, nous avons décidé d'arrêter cette activité, même si c'était un creve-cœur.



Hélène FAUST et Daniel HOELTZEL

**« Plus on est diversifié,  
plus on est résilient »**

### Comment a démarré l'activité de pain bio au levain ?

En parallèle, une nouvelle activité est arrivée à la ferme. Celle du pain au levain. Après avoir rencontré Daniel, boulanger de métier, et sensible à la qualité des farines, nous avons développé une activité blé-farine-pain à la ferme à partir de 2013. Daniel en rêvait de faire local. Il est arrivé avec son fournil mobile de l'armée suisse et a investi la cour de la ferme avant de transformer le lieu en activité du pain. Aujourd'hui, une dizaine de pains différents, dont le pain « Résistant », sont confectionnés. Les matières premières blé, seigle, amidonnier, épeautre, sont produits sur la ferme. Les variétés sont parfois issues de céréales anciennes. La mouture a été réalisée par le moulin de Waldmühle de Hoffen géré par Rémi Jung jusqu'à l'investissement dans un moulin Astrié. La cuisson se fait dans un four à pellets à foyer maçonnés à brique réfractaire, il transmet une chaleur douce et humide au pain ce qui favorise sa conservation. L'engagement en AMAP avec le pain ne suffisait pas ; nous commercialisons le pain également sur 2 marchés, celui de Soultz et de Steinseltz. Ce dernier, nommé « Terres et Saveurs » étant emblématique dans le coin, avec plus de 15 ans d'existence 100% AB et local.

## Le pain « Résistant »

En 2021, nous avons appris dans le bulletin de la communauté de communes, un projet d'urbanisation menaçant plusieurs fermes dont 25% de la SAU de la ferme et donc sa pérennité agronomique et économique. Plusieurs actions syndicales ont été entreprises avec la Confédération Paysanne, le pain « Résistant » a été créé. Le projet est pour l'instant en suspens. Nous n'avons plus de nouvelles. Mais peut-être qu'ils vont arriver avec un projet de géothermie ? On n'est pas tranquille.

## La résilience, la biodiversité, l'avenir

A la ferme Faust, la biodiversité a une place particulière. C'est son rôle « parapluie » qui est recherchée. Plus on est diversifié, plus on est résilient. La ferme est engagée dans un programme porté par la LPO et Bio en Grand Est et va aménager une marre. Elle l'est aussi dans le programme « Plantons des haies » avec le projet de mise en place de 760 m de linéaires de haies, et la plantation de 53 arbres en intra-parcellaire pour un investissement total de 11 314 euros. A terme, un des objectifs est notamment le chauffage de la maison avec les copeaux de bois produits.

Face à l'inflation actuelle, nous avons augmenté nos prix pour conserver nos marges. Continuer à produire dans la sérénité avec une Epée de Damoclès au-dessus de la tête menaçant le foncier n'est pas évident. Avec Daniel, nous savons que nous avons choisi le bon chemin : celui de se nourrir et de nourrir des citoyens avec des produits de qualité. Mais comme pour le pain, à son image, il faudra rester vigilant et « Résistant ».



Propos recueillis par  
**Julie GALL**  
julie.gall@biograndest.org



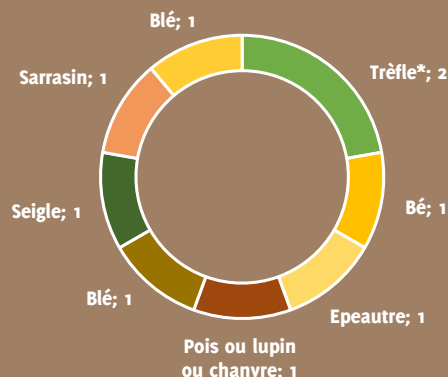
## Assolement 2022

39 ha répartis :

- 12 ha de blé tendre,
- 6 ha d'épeautre,
- 1 ha de petit épeautre,
- 1 ha d'amidonnier,
- 6 ha de sarrasin,
- 4 ha de seigle (2 ha de seigle-2 ha de seigle forestier),
- 6 ha de prairie temporaire,
- 0,2 ha de verger.

Nouveauté 2022 : 2 ha de chanvre, 2 ha de lupin de printemps (pour faire du pain riche en protéines).

## Rotation type



\*Trèfle vendu sur pied à un éleveur

## DE LA FARINE T65, DU PAIN, DES BISCUITS ET GRANOLAS : LANCEMENT DES FILIÈRES BIO « GRAND HAMSTER D'ALSACE »

Le 16 mars dernier, au Moulin Kircher à Ebersheim, s'est tenu le lancement des filières bio « Grand Hamster d'Alsace » devant une trentaine de participants. Valoriser des années de pratiques agricoles pour la préservation de la biodiversité, proposer sur les étals des produits innovants alliant gourmandise et sens pour le plaisir des petits et grands et faire de la préservation de la biodiversité, un engagement autour d'une histoire de territoire singulière et heureuse... tout un programme !

### Une espèce « parapluie », égérie de la biodiversité de la plaine d'Alsace

Le hamster commun, de nom latin, *Cricetus cricetus*, est une espèce emblématique d'Alsace. En France, sa présence n'est observée que dans cette région car elle constitue la limite Ouest de son aire de répartition. On dit que c'est une « espèce parapluie » ou « sentinelle » : c'est-à-dire que lorsque l'on met en place des pratiques agricoles qui favorisent le hamster commun, on sait que cela profite aussi aux alouettes, aux perdrix, aux lièvres, aux faisans, etc. Considérée comme nuisible dans les années 1970, ses populations ont diminué drastiquement dans les années 1980 et 1990 lui valant le statut d'espèce protégée en 1993. Dès lors, les acteurs locaux se sont mobilisés pour mettre en œuvre des pratiques agricoles permettant la coexistence d'une production agricole et la préservation de son habitat (assolements concertés et collectifs avec des agriculteurs des zonages ciblés, engagés volontairement dans des MAEC pilotées par la Chambre d'Agriculture d'Alsace, liste positive d'espèce à semer, dates de fauche ou de récolte définies, etc.).



### Création du GIE « Grand Hamster d'Alsace »

À l'initiative de l'EARL Ferme Humann, et à la suite d'un travail de concertation avec les acteurs volontaires pour valoriser les pratiques des producteurs, l'OPABA a initié la structuration des filières Grand Hamster d'Alsace (marque déposée) dans le cadre du Plan National d'Actions *Cricetus Cricetus*. De la farine T 65 et du pain sont produits par le Moulin Kircher et déjà en vente, des biscuits et granolas seront disponibles au cours du second trimestre par Alsace Biscuits Tradition dont la mouture de la farine a été réalisée par le Moulin des Moines. Au-delà du label bio, les produits bénéficient de l'apposition des marques « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » ou « Savourez l'Alsace ». Le Groupement d'Intérêt Economique, qui a été créé ce printemps, organe de gouvernance des filières, s'attachera également à une identité visuelle et à une communication globale sur les produits. Il rassemble également l'Association Faune Sauvage d'Alsace (AFSAL), la Chambre d'Agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est. Les filières sont lancées, il reste du pain sur planche... et peut-être d'autres filières à venir...



Julie GALL  
julie.gall@biograndest.org

## UNE NOUVELLE CUMA EN ALSACE-LORRAINE : BIENTÔT UN TOASTEUR MOBILE POUR LES ÉLEVEURS !

Depuis quelques années, des réflexions sont engagées pour investir dans un toasteur mobile à l'échelle du Grand Est. Le 04 mars dernier, les agriculteurs porteurs du projet (dont plus de la moitié sont en AB), la FrCuma, Bio en Grand Est et d'autres partenaires se sont réunis au lycée agricole de Château-Salins. Il y aura bel et bien un toasteur dans le Grand Est pour l'automne qui arrive puisque la Cuma ALT (Alsace Lorraine Toastage) est en cours de création.

Les polyculteurs - éleveurs ont réfléchi à cet investissement principalement pour mieux valoriser leurs productions de protéagineux (soja, pois fourrager, fèverole) mais aussi du maïs dans l'aliment de leurs troupeaux et ainsi rendre les exploitations plus autonomes et résilientes face à la hausse des prix des matières premières. En termes de nutrition animale, le toastage des graines de protéagineux permettrait d'enlever les FAN (Facteurs Anti-Nutritionnel), et de mieux transformer la protéine végétale davantage digestible pour les animaux (PDIE). Les éleveurs présents ont dit que le toastage permet de gagner « en appétence et conservation et aplatissage des graines » et que la viande de canard serait « de meilleure qualité et que les volailles engraisseraient plus vite ». Ce sont d'abord les éleveurs de vaches laitières et de volailles qui ont des fabrications d'aliment à la ferme (FAF) qui se sont intéressés au projet. Les éleveurs de porcs avec FAF pourraient aussi être intéressés à l'avenir.

Concrètement, le toasteur mobile basé en Alsace, fera 2 tournées en Lorraine (en novembre-décembre et février-mars) avec un débit de 4-5 T/h, une capacité importante permettant de laisser à la Cuma devant elle des perspectives d'évolutions en tonnages. De nouveaux adhérents peuvent rejoindre la démarche.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter Emeline DROUVILLE :  
emeline.drouville@cuma.fr / 07 71 35 20 51



**Julia SICARD**  
julia.sicard@biograndest.org



Basé en Alsace, le toasteur mobile fera 2 tournées en Lorraine.

### BRÈVES

#### RÉSEAU BIO CLIMAT

Le projet Réseau Bio Climat touche à sa fin. Piloté par la FNAB, Bio en Grand Est est un des partenaires régionaux. Trois événements sont prévus en juin pour présenter les résultats et alimenter les réflexions sur la prise en compte du changement climatique dans les fermes et les territoires : un séminaire national à Paris le 14, un séminaire régional à Tomblaine (54) le 21, une visite de la ferme accompagnée en Haute-Marne le 23.

Pour rappel, ce projet partenarial vise à diminuer l'impact climatique et à favoriser l'adaptation au changement climatique des fermes bio et des territoires. Il s'articule autour de trois axes de travail pour concrétiser la transition agricole et climatique à différentes échelles via la formalisation et le suivi de trois réseaux :

- un réseau de parcelles pour stocker du carbone dans les sols à hauteur de "4 pour 1000" et améliorer sa fertilité ;
- un réseau de fermes pour optimiser la gestion des intrants et utiliser des solutions basées sur la nature pour renforcer la capacité d'adaptation du système de production ;
- un réseau de collectivités locales engagées en faveur de la transition agricole et climatique.

Six collectivités locales ont été retenues dans le cadre d'un appel à candidatures lancé en 2019. Depuis, ces territoires ont bénéficié d'un accompagnement par le réseau FNAB et ses partenaires autour des sujets suivants :

- comment favoriser l'alimentation durable sur mon territoire et l'articuler avec la production agricole locale ?
- comment impulser et coordonner des projets collectifs locaux de développement des énergies renouvelables ?
- comment mobiliser le Label Bas Carbone en faveur de la transition agricole et climatique de mon territoire ?



**Patricia HEUZE**  
patricia.heuze@biograndest.org

## BRÈVES

## SENSIBIO

L'étude de sensibilité à l'agriculture biologique « Sensibio » du triangle marnais entre dans sa phase de restitutions !

Après avoir enquêté 45 agriculteurs conventionnels situés sur des zones à enjeu eau, Bio en Grand Est et Terre de Liens ont pu mettre en évidence les freins – d'ordre psychologique ou technique – de passage à l'agriculture biologique et les leviers à activer pour les lever.

Pour rappel, cette étude « Sensibio » a été commanditée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, en lien avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Communauté d'Agglomération d'Épernay.

Un volet transmission a été intégré à l'étude, afin d'identifier les comportements des agriculteurs face à la transmission. Après une première restitution aux partenaires, une restitution à destination des élus du territoire aura lieu le 3 mai prochain pour coconstruire un plan d'actions. Des restitutions auprès des agriculteurs sont également prévues, afin de travailler plus spécifiquement sur les craintes et les freins au passage à l'AB.



**Mariane NAMUR**  
marianne.namur@biograndest.org

## UNE « VISITE DE FERME À TRANSMETTRE » CHEZ DOMINIQUE GUENAT, À CHEVILLON (52)

**Transmettre sa ferme, son outil de travail, un savoir-faire acquis tout au long d'une vie... une étape difficile mais à laquelle tout agriculteur est un jour confronté. C'est un fait, le nombre de producteurs proches de l'âge de la retraite ne cesse d'augmenter, tandis qu'en face, le nombre de candidats à l'installation diminue d'année en année. Dans ce contexte, comment transmettre sa ferme lorsqu'aucun repreneur familial n'est identifié ?**

Face à cet enjeu majeur du renouvellement des générations, l'ARDEAR a développé un outil dont l'objectif est d'aider une ferme sans repreneur à être transmise : les visites de ferme à transmettre. Grâce à un partenariat avec un établissement agricole, une classe d'étudiants vient visiter une ferme une première fois. Celle-ci leur est présentée par le cédant. Les élèves réfléchissent alors à des projets de reprise (qu'ils peuvent modeler en fonction de leurs aspirations personnelles). Ils travaillent sur ces projets en sous-groupe et présentent quelques semaines plus tard leurs travaux au cédant. Les objectifs ? Ils sont multiples : apporter un regard neuf de sa ferme au cédant, lui présenter des perspectives d'évolution auxquelles il n'aurait peut-être jamais pensé, lui proposer l'exercice de parler positivement de sa ferme afin de donner envie à des futurs agriculteurs de s'y installer, ... et peut-être créer la magie d'une rencontre prometteuse !



Dernièrement, c'est Dominique GUENAT, éleveur bio de Simmental à Chateaufvillain en Haute-Marne, qui s'est prêté à l'exercice. Dominique essaye de transmettre sa ferme depuis plusieurs années. Accompagné par Bio en Grand Est et Terre de Liens, Dominique a ainsi accueilli la classe de BTS ACSE du lycée de Chevillon sur sa ferme le 23 mars dernier. Historique et évolution de la ferme, cheptel et conduite d'élevage, salle de traite, bâtiment d'élevage, séchage du foin en grange, matériel, commercialisation avec Biolait, aspects fonciers, situation économique, projet de transmission... autant de sujets abordés dans le but de permettre aux élèves de comprendre au mieux l'exploitation de Dominique, pour lui présenter des projets en cohérence avec l'existant. Les projets ont été restitués le 6 avril dernier dans une classe du lycée de Chevillon. Un exercice au bilan très positif, apprécié par les élèves et par Dominique, dont les envies sont claires : que sa ferme soit transmise, que ses terres restent en bio, et qu'il puisse bientôt pleinement profiter de sa belle retraite !



**Mariane NAMUR**  
marianne.namur@biograndest.org

TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :  
WWW.AGRIBIOLIEN.FR

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

Agribiolien est une plateforme de petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion. La plus-value d'Agribiolien réside dans l'assurance que les usagers du site aient un certificat bio à jour. Pour ce faire, le site est relié au portail de l'Agence Bio.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie et sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles. Les agriculteurs et agricultrices qui déposent leurs annonces se connectent avec leur accès fournis par l'Agence bio lors de leur certification.



Retrouvez ci-dessous quelques annonces disponibles en Grand Est sur Agribiolien au moment de l'édition de ce numéro. Le détail est disponible sur le site [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr) pour nos adhérents.

#### FOURRAGES

**VEND.** Foin de prairies naturelles (Certifié Bio) en balles rondes de diamètre 160cm de 2021 (90 balles rondes disponibles).

**Localisation :** Haut-Rhin

**VEND.** Foin de bonne qualité, année 2021, en bottes de diamètre 155.

**Localisation :** Haut-Rhin

**VEND.** Luzerne bio à l'hectare ou à la coupe.

**Localisation :** Meuse

**VEND.** Foin de luzerne C2 2<sup>ème</sup> coupe 2021

**Localisation :** Meuse

#### MATÉRIEL

**VEND.** Herse étrille 6 mètres 4 éléments. Repliable marque breton bon état.

2000€ HT

**Localisation :** Haute-Marne

#### EMPLOI

**CHERCHE.** Un ouvrier / ouvrière de cultures en maraîchage bio (H/F) à temps plein (35h hebdomadaires) pour une ferme en maraîchage biologique située à Obenheim (Bas-Rhin) depuis 2008, sur un terrain d'une superficie de 4 Ha de surface agricole utile dont 3 Ha cultivés (dont 2500m<sup>2</sup> sous abris). L'équipe est composée de 6 personnes. Poste à pourvoir de suite.

**Localisation :** Bas-Rhin

#### FRUITS

**VEND.** Poires bio prêtes à être distillées en fûts de 120l. Venir avec ses contenants à larges ouvertures.

**Localisation :** Ardennes

#### FONCIER ET FERMES

**CHERCHE.** Salarié agricole passionné cherche ferme à reprendre pour s'installer. Secteur Fresnes en Woëvre, 30 km autour de ce point central. Exploitation d'environ 100 ha à 200 ha à dominante céréalière, avec ou sans achat d'une partie du foncier de celle-ci en fonction du cédant.

Apport de capitaux.

Période de salariat envisageable avant installation.

Contact : 06 38 66 76 69 ou [nico.payen@gmail.com](mailto:nico.payen@gmail.com)



## AGENDA

### LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

#### Formation

**Les couverts végétaux, un des piliers de l'agriculture biologique de conservation**

**Lundi 30 mai**

Lieu : OBERNAI (67)

Contact : Julie GALL : julie.gall@biograndest.org / 06 24 06 79 90

### LES RENDEZ-VOUS TRANSMISSION

#### Café Transmission

**Et si on parlait de l'avenir de ma ferme ? Café transmission-installation**

**Mardi 10 mai**

Lieu : VALFF (67)

avec les témoignages de Maurice Meyer et de Thibault Mengin (Ferme Saint Blaise)

Contact : Julie GALL : julie.gall@biograndest.org / 06 24 06 79 90

### LES RENDEZ-VOUS RESTAUCO

#### Ferme ouverte

**Cuisiniers à la ferme**

**Mercredi 18 mai**

Lieu : COUSANCE-LES-FORGES (55)

Contact : Marie BRILLAND : marie.brilland@biograndest.org / 06 03 75 61 48

### LES RENDEZ-VOUS BIODIVERSITÉ/CLIMAT

#### Formation

**Planter une haie cohérente avec mon agrosystème et durable**

**Jeudi 19 mai**

Lieu : MONTSUZAIN (10)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

### LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

#### Ciné-débat

**« Tu nourriras le monde »**

**Lundi 9 mai - 19h**

Lieu : Lycée agricole, SAINT-POUANGE (10)

Contact : Pauline BOGE : gab10@biograndest.org / 06 66 64 49 10

#### Marché

**Marché Bio et Marché aux Plantes à Bar-le-Duc**

**Samedi 21 mai**

Lieu : BAR-LE-DUC (55)

Contact : Mickael COUCHOT : gab55@biograndest.org / 06 95 63 71 54

#### Ferme ouverte

**Rallye bio**

**Dimanche 26 mai**

Lieu : VIGNEULLE-LES-HATTONCHATEL (55)

Contact : Mickael COUCHOT : gab55@biograndest.org / 06 95 63 71 54

#### Ferme ouverte

**Fête du lait bio**

**Dimanche 5 juin**

Lieu : Ferme de la Grange Jabled, Brugny-Vaudancourt (51)

#### Foire

**Foire Bio des Ardennes – 1ère édition**

**Dimanche 5 juin**

Lieu : SERAINCOURT (08)

Contact : Amélie LENGREND : gabo8@biograndest.org / 06 18 18 72 55

#### Ferme ouverte

**Fête du lait bio**

**Samedi 11 juin**

Lieu : Ferme des Terres Froides , NANÇOIS LE GRAND (55)

#### Ferme ouverte

**Fête du lait bio**

**Dimanche 12 juin**

Lieu : GAEC des Cyprès, COURTISOLS (51)

Lieu : Ferme Coccinelle, WITTERNHEIM (67)

Lieu : EARL Schmitt de la petite prairie, RANSPACH-LE-HAUT (68)

#### Fête

**Fête des Semences Paysannes**

**Samedi 18 juin de 14h à 19h30**

Lieu : ROYAUMEIX (54)

Contact : Yoan MICHAUD : yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

**WWW.BONPLANBIO.FR**

**La bio**  
PRÈS  
de chez moi

**# LE BON PLAN BIO POUR MA COM**

PRODUCTEURS OU ARTISANS,  
VOUS VOULEZ FIGURER SUR BON PLAN BIO ?  
CONTACTEZ-NOUS, C'EST GRATUIT !